



Séance ordinaire  
23 janvier 2008

À la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 23 janvier 2008, à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

#### DOCUMENT DE TRAVAIL

M. Jocelyn Blondin  
M. Gilbert Couture  
M. Mario Crevier  
M. Alain Gauthier  
M. Dominique Kenney  
Mme Johanne Légaré  
M. Jacques Lemay  
Mme Silvia Barkany, représentant le Comité de parents  
Mme José Morissette, représentant le Comité de parents

Étaient également présentes et présents :

Mme Lucie Lafleur, directrice générale  
M. René Gauthier, secrétaire général  
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des technologies de l'information  
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives  
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières  
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles  
Mme Claudette Séguin, directrice, Service de l'organisation scolaire  
Mme Jocelyne Bertrand, régisseuse aux communications

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

**C.E.-07-08-266** M. Mario Crevier propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**C.E.-07-08-267** Mme Johanne Légaré propose de dispenser le secrétaire général de la lecture du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2007 et de l'adopter tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Une liste des suivis de la dernière séance est déposée.

#### MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le président sortant, M. Gilbert Couture a tenu à remercier tous les membres du Comité exécutif pour le travail effectué au cours de leur mandat. De saines discussions ont permis l'avancement de dossiers. Il remercie les directrices et directeurs de services qui ont apporté leur soutien. Il souligne également la collaboration des parents commissaires. Il mentionne que des défis intéressants se pointent à l'horizon mais qu'ils sont aussi inquiétants. Le message qu'il lance : « À la CSPO, on travaille à la réussite des élèves et c'est le lot de toutes et de tous ! ». Il a exprimé sa fierté pour les accomplissements et souhaite une excellence année scolaire.

## PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

### RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Lucie Lafleur fait mention des sujets suivants :

- Respect de la Politique des saines habitudes de vie dans les écoles secondaires.
- Remise du 1<sup>er</sup> bulletin dans les écoles.
- Poursuite des travaux de la planification stratégique et mise en place du Comité de travail.
- Sommes allouées du MELS pour développer une expertise et des services aux élèves dans les milieux défavorisés.
- Tenue des forums CSPO les 30 janvier et 13 février 2008.
- Changements au niveau du personnel : nominations temporaires.

### **Procédure d'élection**

### PROCÉDURE D'ÉLECTION

**C.E.-07-08-268** M. Alain Gauthier propose que la procédure d'élection suivante soit retenue pour la nomination :

- de la présidente ou du président du Comité exécutif
- de la vice-présidente ou du vice-président du Comité exécutif

### **PROCÉDURE D'ÉLECTION**

1. La présidente ou le président de la séance reçoit de vive voix les propositions de candidature; ces propositions ne sont pas appuyées. Seul peut être proposé candidat un commissaire ayant le droit de vote.
2. Sur proposition dûment adoptée, la mise en candidature est close. La présidente ou le président de la séance s'enquiert auprès des candidates et candidats proposés de leur intention de maintenir leur candidature.
3. S'il n'y a qu'une seule candidate ou qu'un seul candidat pour un poste, elle est proclamée élue ou proclamé élu.
4. Cependant, s'il y a plus d'une candidate proposée ou un candidat proposé, l'élection se fait au scrutin secret.
5. S'il n'y a aucune candidate ou aucun candidat qui obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, la candidate ou le candidat ayant reçu le moins de votes est éliminée ou éliminé, et la présidente ou le président ordonne un deuxième tour de scrutin pour élire une présidente ou un président parmi les autres candidates et candidats.
6. Cette procédure se répète jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat obtienne la majorité absolue.
7. Si à n'importe quel tour de scrutin, il devient nécessaire pour la présidente ou le président d'employer son vote prépondérant, il ne pourra le faire qu'après avoir ordonné un deuxième tour de scrutin pour tenter de briser l'égalité.
8. Dès que la présidente ou le président du Comité exécutif est élue ou élu, c'est elle ou lui qui continue l'élection.
9. Les bulletins ayant servi au vote sont détruits.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Nomination des  
scrutatrices et/ou  
scrutateurs**

**NOMINATION DES SCRUTATRICES ET/OU SCRUTATEURS**

Considérant que la procédure d'élection prévoit la tenue d'un vote secret;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux (2) scrutatrices et/ou scrutateurs;

**C.E.-07-08-269** Mme Silvia Barkany propose que soient nommés Mme Lucie Lafleur, scrutatrice et M. René Gauthier, scrutateur pour les fins de procédure électorale à la présidence et à la vice-présidence.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Élection à la  
présidence**

**ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE**

M. Jocelyn Blondin propose M. Dominique Kenney.

Aucune autre mise en candidature.

**CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE**

**C.E.-07-08-270** Mme Silvia Barkany propose de clore les mises en candidature.

**Adoptée à l'unanimité.**

M. Dominique Kenney accepte sa mise en candidature et est élu par acclamation.

Considérant l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique et le résultat du vote.

**C.E.-07-08-271** M. Jocelyn Blondin propose que M. Dominique Kenney soit nommé président du Comité exécutif.

**Adoptée à l'unanimité.**

M. Dominique Kenney prend son siège.

**Élection à la  
vice-présidence**

**ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE**

M. Alain Gauthier propose M. Mario Crevier.

Aucune autre mise en candidature.

**CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE**

**C.E.-07-08-272** Mme Johanne Légaré propose de clore les mises en candidature.

**Adoptée à l'unanimité.**

M. Mario Crevier accepte sa mise en candidature et est élu par acclamation.

Considérant l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique et le résultat du vote.

**C.E.-07-08-273** M. Alain Gauthier propose que M. Mario Crevier soit nommé vice-président du Comité exécutif.

**Adoptée à l'unanimité.**

M. Mario Crevier prend son siège.

**Nomination personne  
responsable de la  
vérification des comptes**

**NOMINATION PERSONNE RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION  
DES COMPTES**

**C.E.-07-08-274** Mme José Morissette propose que M. Mario Crevier procède à la vérification des comptes, pour la durée du mandat du Comité exécutif.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Affectation temporaire  
Directrice - École Saint-  
Rédempteur  
Mme Catherine Dubuc**

**AFFECTATION TEMPORAIRE - DIRECTRICE - ÉCOLE SAINT-  
RÉDEMPTEUR**

Considérant la vacance au poste de directrice à l'école Saint-Rédempteur;

Considérant qu'il faut combler temporairement ce poste;

Considérant la recommandation de la Directrice générale;

Considérant l'article 26 de la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO;

**C.E.-07-08-275** M. Jacques Lemay propose que Mme Catherine Dubuc, directrice adjointe à l'école du Village, soit affectée temporairement au poste de directrice à l'école Saint-Rédempteur rétroactivement au 14 janvier et ce, jusqu'au 30 juin 2008 à moins d'avis contraire, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Nomination - Agente  
d'adm. (secteur rémuné-  
ration) Service des  
ressources humaines  
Mme Pascale Peterson**

**NOMINATION - AGENTE D'ADMINISTRATION (SECTEUR RÉMU-  
NÉRATION) SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Considérant la vacance au poste d'agente ou agent d'administration (secteur de la rémunération) au Service des ressources humaines;

Considérant l'ouverture du poste;

Considérant les entrevues tenues parmi les candidates et candidats;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

**C.E.-07-08-276** Mme Silvia Barkany propose que Mme Pascale Peterson soit nommée agente d'administration (secteur de la rémunération) au Service des ressources humaines et ce, rétroactivement au 3 décembre 2007, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Amendement -  
convention collective  
FPSS-CSQ (S3)**

**AMENDEMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE FPSS-CSQ (S3) -  
DIVERSES MODIFICATIONS À LA CONVENTION COLLECTIVE**

**C.E.-07-08-277** M. Alain Gauthier propose :

- d'adopter l'amendement convenu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) dans le cadre de la convention collective FPSS-CSQ (S3) 2005-2010.
- que madame Lucie Lafleur, directrice générale et monsieur Dominique Kenney président du Comité exécutif soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais l'accord en vertu de la clause 2-2.04 des dispositions liant d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et d'autre part, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), représenté par son agente négociatrice, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) pour le compte des employées et des employés de soutien de notre Commission scolaire qu'elle représente.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Emprunt à long terme**

**EMPRUNT À LONG TERME**

Attendu qu'en vertu du Règlement de délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais adopté aux termes de la résolution C.C.-05-06-438 du 12 avril 2006, le Conseil des commissaires a délégué au Comité exécutif de la COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS (la « Commission scolaire ») le pouvoir d'emprunter à long terme;

Attendu qu'un avis de cette résolution a été publié dans le journal Le Droit le 22 avril 2006, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) alors en vigueur;

Attendu qu'en vertu de sa résolution numéro C.E.-07-08-263 adoptée le 26 septembre 2007, le Comité exécutif a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 14 837 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « Société »);

Attendu que le Comité exécutif doit approuver les modalités de cet emprunt;

**C.E.-07-08-278** M. Gilbert Couture propose :

1. que la Commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 14 837 000 \$ (l'« *emprunt* ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. que la Commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. qu'aux fins de constater l'emprunt, la Commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 14 837 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. qu'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la Commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

5. que les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, de la directrice générale, du secrétaire général ou du directeur des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la Commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Soumissions - Projet  
remplacement de portes  
immeuble Sainte-Marie**

**SOUMISSIONS - PROJET "REMPLACEMENT DE PORTES, ÉCOLE  
DE LA VALLÉE-DES-VOYAGEURS (IMMEUBLE SAINTE-MARIE)"**

Considérant les termes de notre appel d'offres No. 07-08-27, "Remplacement de portes, école de la Vallée-des-Voyageurs (immeuble Sainte-Marie)";

Considérant que ledit projet est prévu au budget d'investissement 2007-2008;

Considérant la nécessité d'octroyer le contrat le plus rapidement possible;

Considérant que le contrat de réalisation de ce projet a été octroyé conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires;

**C.E.-07-08-279** Mme Johanne Légaré propose d'approuver l'octroi du contrat dont la valeur excède la limite prévue à la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO à l'entreprise DMA Construction, 50A, boul. St-Raymond, suite 200, Gatineau (Québec), J8Y 1R7 au montant de 37 888,38 \$ (taxes incluses) pour le projet de remplacement de portes à l'école de la Vallée-des-Voyageurs (immeuble Sainte-Marie) ;

<u>Autres soumissionnaires</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Construction Gilles Lepage	43 494,77 \$
Rénovations Daniel Larivière	n/s
Exitech	n/s

**Adoptée à l'unanimité.**

**Acquisition de  
composantes  
d'emménagement**

**ACQUISITION DE COMPOSANTES D'EMMAGASINAGE DE DONNÉES  
ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION**

Considérant la nécessité d'intégrer au nouveau "SAN" les plus vieux équipements dont la durée de vie utile est plus longue qu'initialement prévue;

Considérant que les deux technologies d'interconnexion des deux "SAN" sont différentes;

Considérant l'urgence de résoudre le manque critique de capacité d'entreposage des données;

Considérant la nécessité de poursuivre l'acquisition d'équipement s'intégrant parfaitement à celui déjà en place;

Considérant la résolution du Conseil des commissaires C.C.-06-07-638;

Considérant la résolution du Comité exécutif C.E.-06-07-216;

Considérant qu'en fonction de la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO la Directrice générale peut autoriser toute action qui revêt un caractère d'urgence;

**C.E.-07-08-280** M. Alain Gauthier propose d'approuver la dépense pour l'acquisition de composantes d'emmagasinage de données et de traitement de l'information à la firme Informatique D.L., 149 boul. Desjardins Maniwaki (Québec) J9E 2C9 (fournisseur initial) au montant de 78 980,73 \$ taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Renouvellement -  
Acquisition de licences  
informatiques**

**RENOUVELLEMENT - ACQUISITION DE LICENCES INFORMATIQUES**

Considérant la fin de l'entente avec la firme Novell Canada Ltée pour les licences d'utilisation de leurs produits;

Considérant nos besoins spécifiques pour le courrier électronique, les serveurs et les outils de gestion de réseau;

Considérant notre obligation d'utiliser des licences légales;

**C.E.-07-08-281** M. Jacques Lemay propose que l'entente avec la firme Novell Canada Ltée soit reconduite d'une année, soit de janvier 2008 à décembre 2008 au coût de 3 \$ par élève inscrit plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Demande de  
participation**

**DEMANDE DE PARTICIPATION - 7<sup>E</sup> COLLOQUE SUR L'APPROCHE  
ORIENTANTE**

**C.E.-07-08-282** M. Mario Crevier propose d'autoriser Mme Johanne Légaré, M. Jocelyn Blondin et M. Gilbert Couture à participer au 7<sup>e</sup> Colloque sur l'Approche Orientante qui se tiendra au Hilton Québec, les 12, 13 et 14 mars 2008, d'utiliser le covoiturage comme moyen de transport le tout conformément à la Politique des frais de déplacement, de séjours et de représentation des commissaires (le retour de M. Gilbert Couture se fera en autobus) et de remettre un rapport détaillé à la fin du colloque.

**Adoptée à l'unanimité.**

**APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE VOYAGE**

**C.E.-07-08-283** M. Jacques Lemay propose d'approuver les frais de déplacement et de voyage suivants :

**Frais de voyage**

M. Jocelyn Blondin, Colloque, Québec du 24 au 26 mai 2007	460,30 \$
Mme Chantal Leblanc-Bélanger, Congrès, Toronto du 25 au 27 septembre	776,56 \$
M. Jocelyn Blondin, Québec du 19 au 21 octobre 2007	121,00 \$
M. Jocelyn Blondin, Montréal 21 novembre 2007	245,00 \$

Carte de crédit du Président M. Jocelyn Blondin	727,46 \$
--	-----------

**Frais de déplacement**

Mme Hélène Bélisle	238,40 \$
--------------------	-----------

M. Jean-Pierre Reid	430,90 \$
---------------------	-----------

**Adoptée à l'unanimité.**

**CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.E.-07-08-284** Mme José Morissette propose la levée de la séance.

Il est 20 heures 30 minutes.

**Adoptée à l'unanimité.**

Le président

Le secrétaire général



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2008**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Suivis de la dernière séance
4. Message du Président
5. Période d'intervention du public
6. Rapport de la Directrice générale
7. **Dossiers**
  - 7.1 Procédure d'élection
  - 7.2 Nomination des scrutatrices et/ou scrutateurs
  - 7.3 Élection à la présidence du Comité exécutif
  - 7.4 Élection à la vice-présidence du Comité exécutif
  - 7.5 Nomination personne responsable de la vérification des comptes
  - 7.6 Affectation temporaire - Directrice - École Saint-Rédempteur
  - 7.7 Nomination - Agente d'administration (secteur rémunération)  
Service des ressources humaines
  - 7.8 Amendement à la convention collective FPSS-CSQ (S3) -  
Diverses modifications à la convention collective
  - 7.9 Emprunt à long terme
  - 7.10 Soumissions - Projet "Remplacement de portes, école de la  
Vallée-des-Voyageurs (immeuble Sainte-Marie)"
  - 7.11 Acquisition de composantes d'emmagasinage de données et de  
traitement de l'information
  - 7.12 Renouvellement - Acquisition de licences informatiques
  - 7.13 Demande de participation - 7<sup>e</sup> Colloque sur l'Approche  
Orientante
  - 7.14 Approbation des frais de déplacement et de voyage
8. Autres questions
9. Correspondance et dépôt de documents
10. Période de questions
11. Levée de la séance